EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 17 mai 2010

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés

: Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS)

Membres absents

: M. ALLAERT - M. HELIE

OBJET DE LA DELIBERATION

Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations - Lieu d'accueil - Actions de communication et de formation du personnel - Demandes de subventions

Monsieur Millot, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 2 février 2009, le Conseil Municipal a décidé la constitution de la commission extramunicipale de lutte contre les discriminations.

L'antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations (AMACOD) a été ouverte le 15 juin 2009. Elle accueille et accompagne les personnes qui s'estiment victimes de discrimination et a pour rôle de les informer sur leurs droits et de diriger les victimes détectées vers les structures ou personnes compétentes.

Elle s'appuie sur les acteurs de terrain en matière de prévention au travers d'actions de communication (supports, site internet, guide, document grand public, campagne d'affichage, spots télévisuels et radiophoniques, spectacles).

La Ville a confié la gestion de ce lieu d'accueil, par délibération du 11 mai 2009, sous la forme d'une convention, à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Oeuvres Laïques de la Côte d'Or et participe à son fonctionnement par l'attribution d'une subvention de 28 000 € pour un coût estimé à environ 66 200 € TTC pour l'année 2010.

Pour compléter ce financement, il est proposé de solliciter des partenaires financiers tels que l'Union Européenne qui, au titre du Fonds Social Européen (Axe 3 action 33 « lutte contre les discriminations ») pourrait participer à hauteur de 55 % des dépenses liées à la communication et à la formation du personnel chargé de développer le lieu d'accueil.

Le reste du financement sera pris en charge par la Ville en tenant compte, le cas échéant, des participations éventuelles d'autres financeurs .

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville, notamment par l'Union Européenne, au titre du Fonds Social Européen, pour le financement des actions de communication et de formation du personnel du lieu d'accueil de l'antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

27 MAI 2010



PUBL 27 (05/200